

**SYNDICAT DES
MEDECINS ANESTHESISTES-REANIMATEURS
NON UNIVERSITAIRES**

<http://www.smarnu.org>

(membre de la Confédération des Praticiens Hospitaliers)

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Ce 23 janvier 2012

Signature des accords-cadres le 23 janvier et problème des RTT des médecins hospitaliers: le SMARNU dénonce la désinformation politique à visée électorale.

Le SMARNU s'insurge face à la politique de désinformation du Ministre de la Santé concernant les RTT ou plutôt les comptes épargnes temps (CET) des médecins hospitaliers.

Le cumul des CET n'est pas le fait des 35 heures, car les médecins hospitaliers n'en ont jamais bénéficié.

Les médecins hospitaliers sont payés en heures supplémentaires au-delà de 48h hebdomadaires de travail. Les 19 jours de RTT annuels compensent 4 heures hebdomadaires. Le temps de travail effectif des médecins hospitaliers est donc de 44 heures par semaine hors heures supplémentaires.

Les CET sont aussi le fruit de la conversion des heures supplémentaires ou temps de travail additionnel (TTA) des praticiens : 12h de TTA= 1 CET.

Fort de critiquer la politique des autres, monsieur le ministre semble oublier qu'il appartient à un gouvernement qui n'assume pas ses propres réformes. Actuellement les adhérents du SMARNU se battent en justice pour pouvoir bénéficier de la loi TEPA (défiscalisation des heures supplémentaires) comme tout autre salarié.

Dénonçant le caractère discriminatoire et anticonstitutionnel de cette situation, nous sommes toujours sans réponse de madame la ministre du budget à qui nous avons posé la question en décembre 2011.

Nous dénonçons le chantage du gouvernement, de ne vouloir entreprendre les futures négociations qu'avec les signataires des accords-cadres, dans le but d'arracher les signatures de syndicats qu'il a ignoré durant le quinquennat.

Les propositions d'accords pour les CET ne sont pas satisfaisantes car :

- Rien ne garanti le remplacement des praticiens absents pour cause de récupération des CET. Les récupérations se feront au détriment de CET d'autres médecins.
- Pourtant heures supplémentaires par excellence, les CET payés ne bénéficieront pas de la loi TEPA.
- Payés au tarif horaire de 25€ pour du travail médical de nuit et de dimanche, les CET n'ont pas été revalorisés depuis 2003

Pour le SMARNU
Dr ANDRIAMIFIDY Louison
président du SMARNU
vice-président de la CPH
mail : anlou84@yahoo.fr
tel:0662595505